

<https://cdurable.info/Tricastin-quel-est-le-veritable-impact-radioactif-du-site-nucleaire-sur-la-population-et-l-environnement,1114.html>

La CRIIRAD dénonce l'opacité de la Socatri et de
l'ASN...

Tricastin : quel est le véritable impact radioactif du site nucléaire sur la population et l'environnement ?



- Développement Durable en débat -
Date de mise en ligne : mardi 15 juillet 2008

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

Que se passe-t-il exactement sur le site nucléaire du Tricastin dans le Vaucluse ? De nouvelles mesures mettent à jour des traces d'uranium apparemment sans rapport avec la fuite du 7 juillet dans la nappe alluviale rapporte ce soir Libération. La Criirad énonce l'hypothèse de vieux déchets militaires entreposés sous une butte de terre. Le Réseau "Sortir du nucléaire" vient de demander aujourd'hui à M. Borloo des prélèvements indépendants près de tous les sites et centrales nucléaires. Alors que le Président français joue un véritable rôle de VRP pour l'industrie nucléaire en annonçant la construction d'un deuxième réacteur EPR, cette affaire démontre que la solution nucléaire est obsolète et ne peut résoudre l'alternative durable au pétrole. C'est dans ce contexte, qu'un large collectif associatif se mobilise actuellement autour d'une pétition lancée par le réseau Sortir du nucléaire. Cette pétition demande au président Nicolas Sarkozy de revoir sa position sur le nucléaire civil et choisir de promouvoir d'autres formes d'énergies renouvelables déjà largement utilisées par nos voisins européens tel que l'Espagne ou l'Allemagne. Nous vous proposons donc un point sur la situation avec de nombreux liens pour y voir plus clair sur la situation réelle autour du site nucléaire du Tricastin et ensuite nous vous proposons de passer à l'action en signant la pétition du Réseau Sortir du nucléaire.

Table des matières

- [Réactions en chaîne au Tricastin \(Libération - Mardi 15 juillet 2008\)](#)
- [Communiqué de presse de la Criirad : La CRIIRAD épingle la SOCATRI et l'ASN](#)
- [Laxisme du côté de l'ASN](#)
- [Campagne cyberaction : Ni nucléaire, ni effet de serre](#)

↳

Réactions en chaîne au Tricastin (Libération - Mardi 15 juillet 2008)

Extrait : *Que se passe-t-il exactement sur le site nucléaire du Tricastin dans le Vaucluse ? On ne sait pas exactement, mais la présence d'uranium, détectée dans la nappe phréatique située aux abords du site, relance la polémique au sujet de la gestion de la Socatri. Et des déchets radioactifs en général. Cette filiale d'Areva, chargée de traiter des effluents uranifères de l'usine Eurodif (qui enrichit l'uranium utilisé dans les centrales), a été au centre de l'actualité la semaine dernière pour avoir relâché accidentellement 74 kilos d'uranium dans l'environnement. Incident ou négligence ? L'enquête de l'Autorité de sûreté nucléaire a relevé plusieurs erreurs concernant la gestion des effluents uranifères issus d'Eurodif.*

Depuis, des teneurs en uranium, parfois jusqu'à 10 fois supérieures à la normale, ont été détectées en plusieurs endroits dans la nappe phréatique à proximité du site. Mais ces traces ne peuvent être en rapport avec la fuite de la semaine dernière : l'eau contaminée ne peut avoir migré aussi rapidement. « Pour nous, cela signe l'impact radioactif du site nucléaire du Tricastin dans sa globalité » martèle Corinne Castagnier, présidente de la Criirad avant d'avancer plusieurs hypothèses pour cet uranium. « Il y a différentes sources : les canalisations de rejet de la Socatri qui fuyaient depuis longtemps ou les déchets enfouis à l'autre extrémité du site. »

 [Lire l'article complet sur le site de Libération](#)

Dans un communiqué de presse daté d'aujourd'hui (15 juillet), le Réseau Sortir du Nucléaire écrit : *La découverte d'uranium "suspect" autour du site du Tricastin laisse à penser que des rejets radioactifs dans l'environnement ont eu lieu et ont été maintenus secrets, mettant ainsi en danger les citoyens. Cela confirmerait hélas les soupçons souvent exprimés par le Réseau "Sortir du nucléaire" : il est légitime de penser que des rejets radioactifs sont occasionnés par différents sites ou centrales nucléaires, et sont cachés dans le but de ne pas nuire à l'image du nucléaire, énergie officiellement présentée comme "propre".*

Le Réseau "Sortir du nucléaire" écrit aujourd'hui à M. Borloo, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT), pour lui demander que soient mis en oeuvre au plus vite des prélèvements près de tous les sites et centrales nucléaires.

Pour que les résultats ne puissent souffrir d'aucun soupçon, ces prélèvements doivent être faits par des organismes indépendants comme la Criirad ou des organismes étrangers n'ayant aucun lien avec les industriels du nucléaire ni avec l'Etat français. Concernant l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), l'actualité de ces dernières années a montré que des chercheurs de cet Institut, qui souhaitaient juste faire correctement leur travail, ont été réduits au silence .

L'IRSN ; qui est sous la tutelle de l'Etat (ministères chargés de l'Environnement, de la Santé, de l'Industrie, de la Recherche et de la Défense) ne peut donc être considéré comme un organisme indépendant.

Concernant la fuite d'uranium sur le site du Tricastin, le Réseau "Sortir du nucléaire" prépare une plainte contre l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) qui, après avoir été informée par Socatri-Areva de la fuite d'uranium, a attendu plusieurs heures avant d'alerter les autorités, mettant ainsi délibérément en danger les citoyens.

Pour en savoir plus sur la situation à Tricastin, lire aussi :

▶ [A Tricastin, la Socatri va fermer sa station de traitement](#) (La Croix - 11/07/08)

Communiqué de presse de la Criirad : La CRIIRAD épingle la SOCATRI et l'ASN

[La CRIIRAD](#) a procédé à l'analyse critique des documents diffusés par la [SOCATRI](#), documents qui ont servi de base à l'information diffusée par les services officiels, et notamment par les préfetures de la Drôme et du Vaucluse. Il s'agit de deux documents d'information émanant de l'exploitant à l'origine de la pollution, la SOCATRI et adressés par fax au conseil général de la Drôme qui les a retransmis à la CRIIRAD, en tant que membre de la CIGEET, par fax, le 10 juillet :

- ▶ à 9h20 pour le document envoyé par la SOCATRI, la veille, à 23h ;
- ▶ à 16h52 : un document de 13 pages envoyé par la SOCATRI le matin même à 8h09 (soit un délai de plus de 8 heures pour la retransmission de l'information).

Elle a également pris connaissance du communiqué et des décisions publiées ce jour 11 juillet par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

- ▶ Opacité et irresponsabilité du côté de l'exploitant (SOCATRI-AREVA)
- ▶ Opacité sur la composition radiologique et chimique du contenu de la cuve.

Dès le 8 juillet, la CRIIRAD demandait la publication des informations chiffrées relatives aux effluents uranifères qui se trouvaient dans la cuve qui a débordé :

1/ caractérisation radiologique avec tous les isotopes (notamment ceux de l'uranium, y compris les uraniums artificiels présents dans l'uranium de retraitement que la Socatri est autorisée à traiter).

2/ caractérisation chimique.

Plus de 3 jours après la fuite ces données de base n'ont toujours pas été rendues publiques.

Par ailleurs, l'échantillon d'eau prélevé par la CRIIRAD le 9 juillet vers 16 heures dans la Gaffière, à l'aval immédiat du site de la SOCATRI a été confié pour analyse par spectrométrie de masse au laboratoire d'analyse de la Drôme. L'analyse révèle la présence d'atomes de masse 236 ce qui suggère la présence d'uranium 236. Si ce résultat était confirmé, il démentirait les affirmations de la SOCATRI sur la présence exclusive d'uranium à composition isotopique naturelle (pas d'uranium artificiel et 0,7% d'uranium 235).

Opacité sur la pollution de la nappe alluviale : Selon les derniers chiffres publiés par la SOCATRI et repris par l'Etat, 224 kg d'uranium auraient été

rejetés dans l'environnement : 1/3, soit 74 kg se seraient déversés dans la Gaffière (et de là vers le lac Trop Long et le Lauzon) et 2/3, 150 kg se sont répandus sur le sol. La SOCATRI a affirmé que la contamination n'avait pas atteint la nappe alluviale... mais sans publier aucun résultat qui permette de le garantir. La CRIIRAD renouvelle sa demande sur la publication des résultats des analyses de carottages de sol qui devraient permettre de savoir jusqu'à quelle profondeur est parvenue la contamination. La CRIIRAD demande la publication de tous les résultats : extension spatiale, activités massiques, volumes de terres contaminés, etc.

La CRIIRAD demande également la publication des niveaux de contamination de l'ensemble des piézomètres installés sur le site nucléaire (l'ensemble du site et pas seulement l'emplacement

SOCATRI) ainsi qu'à ses abords. Pour évaluer la situation, il est indispensable de connaître la situation avant le rejet accidentel (chiffres les plus récents mais avant la pollution) et les résultats des analyses effectuées depuis lors.

L'analyse des résultats des mesures effectuées sur le sol et dans la nappe permettra de vérifier si la contamination a ou n'a pas atteint la nappe (avec la réserve qu'il s'agira des chiffres des exploitants).

Rappelons en effet que, sur le site nucléaire du Tricastin, la nappe alluviale est très superficielle : à environ 2 à 4 mètres du niveau du sol.

Les retards dans la publication des résultats ne sont pas de bon augure. L'expérience de la CRIIRAD montre que lorsque les analyses démontrent l'absence d'impact elles sont communiquées immédiatement et spontanément ; lorsqu'il y a des réticences et des délais c'est en général que les responsables veulent dissimuler des problèmes et attendent que les valeurs diminuent pour donner des résultats plus rassurants.

Par ailleurs, la CRIIRAD a constaté qu'au moins deux exploitants du site du Tricastin (CEA et AREVA NC) préfèrent laisser le sol et la nappe alluviale se contaminer plutôt que de retirer les déchets radioactifs à l'origine des pollutions. Ils laissent la contamination parvenir jusqu'à la nappe et mettent en place un pompage (sur des années, voire des dizaines d'années) et rejettent l'eau contaminée sans traitement, directement dans le canal Donzère-Mondragon). Cette pratique qui constitue une violation des règles fondamentales de gestion des déchets radioactifs a été mise en oeuvre sur la partie nord-est du site de Tricastin . Ces pratiques bénéficiant jusqu'à ce jour d'une totale impunité, on est en droit de craindre que la SOCATRI n'utilise la même technique. En tout cas cela doit être absolument vérifié.

Incohérences dans les résultats d'analyses des eaux de la Gaffière et du Lauzon : La SOCATRI a effectué des prélèvements dans le Rhône - amont, dans le site (canal et Gaffière), dans l'environnement (11 stations échelonnées sur le cours de la Gaffière, puis du Lauzon jusqu'à

son point de rejet dans le Rhône, au sud de Pont-Saint-Esprit). Les résultats (en microgrammes d'uranium par litre d'eau) sont repris dans le tableau ci-dessous.

Date et heure Prélèvement	Rhône Amont	Canal Socatri	Gaffière				Pont	Crest Gaffière	Lauzon					
			Socatri	Sortie	Mrs	MWJ			D8	N7	D63	Aero	St-Esp.	Rhône
9 juillet - 08:30	7 650	1 560	53	58	119	240	747	1 988						
9 juillet - 09:30	86 980	41 680	49	37	56	32	124	88						
9 juillet - 13:30	1,4	11 900	9 700	43	40	63	103	284	58	72	762	2,3	3	2,4
9 juillet - 22:00	1,4	11	6	46	55	20	31	11	17	26	91	58	63	93,5
9 juillet - 0h:10	1,4	190	90	8,9	9,0	10,2	10,9	13,4	6	12	17	21	22	11,9
9 juillet - 14:30	1,9	190	135	7,7	8,7	27,7	9,2	8,6	5	6	5	11	11,4	12

Ils soulèvent un certain nombre de questions, et notamment :

1/ où est passée la contamination entre l'intérieur et l'extérieur du site SOCATRI : le ruisseau dit La Gaffière traverse le site Socatri, passe sous la route et ressort de l'autre côté, à travers deux buses. Que s'est-il passé entre le site Socatri où la contamination de la Gaffière atteint 41 600 $\frac{1}{4}$ g/l le 8 juillet à 9h30 et l'extérieur du site, à quelques dizaines de mètres, où la contamination a chuté à 49 $\frac{1}{4}$ g/l ? 99,9% de la contamination se sont volatilisés en quelques minutes et il n'y a pas une ligne d'explication. Les autorités préfectorales, l'ASN et l'IRSN ne sont pas très curieux puisqu'ils reprennent et diffusent ces données sans se poser apparemment aucune question.

2/ Pourquoi les niveaux de contamination augmentent à partir du confluent de la Mayre Girard et de la Gaffière ? Officiellement, il n'y a pas eu de fuite dans la Mayre Girard, ruisseau qui passe en limite ouest du site du Tricastin. Soit c'est faux (et SOCATRI a aussi menti sur ce point) ; soit ces valeurs indiquent qu'une première vague de rejets radioactifs dans l'environnement a eu lieu bien avant 6h30 (et SOCATRI l'a dissimulé... à moins qu'elle ne s'en soit même pas aperçu).

Questions sur la contamination de l'eau de nappe sur les communes de Bollène, Lapalud et Lamotte-du-Rhône

Plusieurs témoignages convergents de résidents de la zone affectée par la pollution font état de prélèvements d'eau de nappe effectués par la SOCATRI dans leur puits privé (eau qu'ils utilisent habituellement pour leur consommation et pour l'irrigation). Ils ont alors appelé la SOCATRI pour obtenir le résultat des analyses. Leur interlocuteur leur a répondu que l'eau de leur puits présentait une contamination supérieure à la norme mais sans leur donner de valeur chiffrée et en refusant absolument de leur communiquer le moindre document écrit. Dans tous les cas, la consigne aurait été la même : « adressez-vous à notre service juridique de la SOCATRI qui s'occupera de votre indemnisation ! »

Ces témoignages sont cohérents avec une note figurant au bas d'un des tableaux de la page 1/13 du document envoyé par la SOCATRI au Conseil général de la Drôme. Une lecture rapide du tableau semble indiquer qu'aucun résultat ne dépasse les normes de l'OMS de 15 $\frac{1}{4}$ g/litre. Or, la note fait mention d'un résultat plus inquiétant, qui dépasse de plus de 4 fois la limite OMS : 64 $\frac{1}{4}$ g/l. Rien n'est indiqué quant à l'heure du prélèvement : 6h, 9h, 13h ... ? Tout est fait au contraire pour laisser croire au lecteur que ce chiffre n'est pas validé, qu'il s'agit d'une anomalie météorologique. La CRIIRAD est convaincue qu'il n'en est rien : s'il s'agissait d'une erreur de mesure cela serait indiqué.

Rien ne permet de conclure que cette valeur de 64 $\frac{1}{4}$ g/l constitue un maximum. Les contrôles n'ont pas été effectués avec une fréquence suffisante pour s'en assurer. On ne connaît toujours pas la chronologie de l'extension de la contamination dans les eaux de la nappe superficielle. De plus, les témoignages dont nous disposons font état de plusieurs dépassements des normes. Un seul résultat figure dans le tableau établi et diffusé par la SOCATRI. Comment se fait-il que nous en soyons réduits à de telles interrogations ?

Est-ce au pollueur de mener l'enquête ?

Que font les services de l'Etat ? Rappelons les garanties qu'est censée apporter la loi du 13 juin 2006. L'article 18 stipule par exemple que :

« L'État est responsable de l'information du public sur les modalités et les résultats du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Il fournit au public une information sur les conséquences, sur le territoire national, des activités nucléaires exercées hors de celui-ci, notamment en cas d'incident ou d'accident. »

L'auto-surveillance (le contrôle exercé par l'exploitant lui-même) joue déjà un rôle très (trop) important en situation normale. En situation de pollution accidentelle, cette prééminence du pollueur par rapport au contrôleur pose des

problèmes encore plus aigus. L'ASN vient d'annoncer sa décision de renforcer le plan de surveillance ... de la SOCATRI ! L'exploitant pollueur devra effectuer des mesures une fois par jour et informer l'[ASN](#) et les préfectures de toute évolution anormale.

Laxisme du côté de l'ASN

· Dans ce dossier, les retards s'accumulent : retard dans l'information, retard dans la mise en oeuvre des mesures de protection... et retard dans l'inspection diligentée par l'Autorité de sûreté nucléaire : elle a eu lieu de 10 juillet, soit plus de 48 heures après le rejet. La notification a été faite le 11 juillet (24 heures supplémentaires) et elle donne encore 24 heures de délais à l'exploitant pour vidanger les cuves qui contiennent des effluents liquides radioactifs et qui fuient ainsi que celle qui sont associées à des dispositifs de secours inopérants !!!

Précisons que se pose ici la question de la responsabilité - ou de l'irresponsabilité de l'exploitant : si la SOCATRI doit attendre une inspection et une notification de l'ASN pour vider les cuves qui fuient ou qui ne sont pas associées aux cuves de rétention prescrites par l'arrêté de 2005, c'est une suspension de l'autorisation d'exercer qui s'impose, et dans les plus brefs délais !

► Les limites de rejet dans l'environnement sont pulvérisées et l'ASN ne signale que des « écarts », au maximum de simples « anomalies » !

L'ASN vient de confirmer la proposition SOCATRI de classement de la fuite radioactive au niveau 1 de l'échelle INES. Est ainsi classé comme simple anomalie, pas même comme incident, le rejet incontrôlé des effluents radioactifs qui se sont déversés dans le sol et ont pollué

les ruisseaux de La Gaffière et du Lauzon. Les quantités rejetées sont pourtant 27 fois supérieures au maximum que l'exploitant est autorisé à rejeter sur l'année (et dans le canal de Donzère-Mondragon, pas dans des ruisseaux aux capacités de dilution plus de 1 000 fois inférieures !). Sans compter que la pollution de l'environnement est consécutive à la violation des prescriptions de l'arrêté interministériel du 16 août 2005.

En 2007, la SOCATRI a rejeté dans l'atmosphère 42 fois plus de carbone 14 et 5 fois plus de tritium que le maximum fixé par l'arrêté du 16 août 2005 qui régit l'installation. Le dépassement était lié pour l'essentiel à un rejet incontrôlé qui s'est produit début décembre 2007.

L'ASN n'a pris aucune sanction et a classé ce dysfonctionnement grave au niveau 0 de l'échelle INES : pas un incident grave (niveau 3), ni même un simple incident (niveau 2), pas même une anomalie (niveau 1), mais un simple écart par rapport à la règle (niveau 0) !

Ce type de décision crée un climat de permissivité, voire d'impunité, extrêmement préjudiciable à la protection de l'environnement et surtout de la santé des populations environnantes : tous les polluants radioactifs et chimiques rejetés dans l'atmosphère sont directement respirés par la population.

La CRIIRAD se félicite de la décision prise par M. Didier GUILLAUME, président du Conseil Général de la Drôme, d'organiser une réunion exceptionnelle de la CIGEET vendredi prochain 18 juillet à 8h30. En effet, les informations publiées par la SOCATRI posent plus de questions qu'elles n'apportent de réponses. Cette réunion aura lieu à Valence, dans les locaux de la Préfecture.

Campagne cyberaction : Ni nucléaire, ni effet de serre

LE TEMPS PRESSE,
IL FAUT AGIR DÈS AUJOURD'HUI !



Le Réseau Sortir du nucléaire, fédération forte de 820 associations en France lance une grande campagne citoyenne : "ni nucléaire, ni effet de serre" soutenue par de nombreuses ONG, parmi lesquelles le WWF, les Amis de la Terre, Greenpeace, Réseau Action Climat ou Nature et Progrès... Pour tout savoir sur cette campagne, [consulter le site dédié à l'opération](#).

[Recopiez le texte de la lettre ci-dessous dans le formulaire de contact du site de l'Elysée :](#)

Monsieur le Président de la République,

Depuis des mois, vous prétendez que le nucléaire est "propre", "durable" et permet de lutter contre le dérèglement climatique. Ces affirmations, qui s'appuient sur le matraquage publicitaire d'EDF et d'AREVA, sont fausses. Outre ses graves nuisances (pollutions radioactives et chimiques, risques de catastrophes, déchets, prolifération des armes nucléaires...), la technologie nucléaire, de par ses caractéristiques mêmes, ne peut contribuer à limiter le dérèglement climatique. En revanche, les investissements qui lui sont consacrés privent de moyens financiers cruciaux les solutions vraiment efficaces (économies d'énergie et énergies renouvelables).

Président de l'Union européenne du 1er juillet au 31 décembre 2008, vous entendez en profiter pour soutenir le nucléaire. Je vous demande au contraire de cesser de promouvoir cette énergie. Je vous demande également de tout faire pour que, d'ici à 2020 :

- ▶ Un objectif juridiquement contraignant de 20 % d'économies d'énergie soit mis en place au niveau européen ;*
- ▶ Les émissions de gaz à effet de serre en Europe soient réduites d'au moins 30 % par rapport à 1990 ;*
- ▶ L'Union européenne atteigne, voire dépasse, 20 % d'énergies renouvelables dans sa consommation énergétique totale.*

C'est à ces seules conditions que la lutte contre le dérèglement climatique pourra prétendre réussir. Ne gâchez pas cette chance de faire de la présidence française un moment fort et fondateur de l'histoire de la politique énergétique européenne.

Comptant sur votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.